

Lieu : **ÉVIAN-LES-BAINS**

Coût du séjour : **745€/personne assurance comprise**

Conditions pour être éligible au programme ANCV « SENIORS EN VACANCES » ( à conserver)

- Être adhérent à un club affilié à Générations Mouvement en 2024
- Être âgé(e)s de 60 ans et plus à la date du départ. (55 ans pour les Handicapés)
- Tout conjoint marié ou partenaire pacsé avec une personne éligible peut en bénéficier sans avoir à justifier de ces critères, sous réserve de faire l'objet d'une imposition commune avec son conjoint ou partenaire et de séjourner ensemble durant le séjour.
- Les accompagnateurs des personnes handicapées bénéficiant de l'aide
- Être retraité(e)s ou sans activité professionnelle.
- Résident en France

Conditions pour être éligible à l'aide de L'ANCV

- le montant Ligne revenu net imposable sur avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 devra être inférieur aux limites indiquées dans le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE PARTS	1	1.5	2	2.5	3
Personne seule	16763	22410	28057	33704	39351
Couple marié ou pacsé			31629	37276	42923

- Une personne ne peut bénéficier de l'aide ANCV qu'une fois par année civil

(Les conditions de cette aide pour le conjoint marié ou partenaire pacsé sont les mêmes que dans le paragraphe précédent) – **montant de l'aide ANCV : 212 €**

→ Porteur de projet : Secteur de :Argentré du Plessis – Vitré Est – Vitré Ouest et Chateaubourg  
Le dossier est à retourner au porteur de projet correspondant à votre date de séjour - liste jointe

**Pour que votre inscription soit prise en compte,  
le dossier doit se composer des documents suivants :**

**DE LA FICHE D'INSCRIPTION** ci-dessous : remplie et signée

**COPIE PIECE D'IDENTITE** recto-verso pour toutes les personnes inscrites

**COPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION 2024- sur les revenus 2023 recto-verso** – ou Copie de l'attestation de la caisse de retraite justifiant de l'ouverture des droits à la retraite et ou l'attestation de pôle emploi. (Confidentialité assurée) même si vous êtes imposable

**Pour les couples** : si vous n'avez pas d'avis d'imposition, nous fournir une attestation de résidence en France délivrée par les impôts.

**De la Copie du justificatif handicapé** (éventuellement)

**COPIE de la carte d'adhérent 2024** de votre club de :.....  
**La carte adhérent 2025 sera remise avec le solde**

**Règlement :**

**Acompte: Chèque de 300€** par personne ou **600 €** par couple– ce chèque vaut engagement ferme

**Chèques à l'ordre du porteur de projet correspondant à votre date de séjour ( liste jointe )** Le solde sera à verser la semaine du 22 au 29 mars 2025 ( séjour mai , juin , juillet ) et la semaine du 21 au 28 juin 2025( séjour septembre ) - le montant du solde vous sera communiqué lors de la demande du solde et du lieu de départ

**ASSURANCE - Contribution supplémentaire**

A partir du 1er janvier 2024 création d'une contribution assurance de 1,5% sur le prix du séjour concernant le coût du séjour ( village vacance ) + le prix du Transport ( autocariste Gandon Évasion ) + Chambre seule

#### Répartition

	Montant	1,50% assurance	
VVF Évian les Bains	526,00 €	7,89 €	
Autocariste Gandon Évasion	161,00 €	2,42 €	
Chambre seule( 11€/ nuit )	91,00 €		1,37 €
Total		10,31 €	11,68 €

#### **Conditions d'Annulation**

**Si vous ne trouvez pas de remplaçant et que le porteur de projet n'en possède pas**

**Le montant des frais de transport est de 161€/personne**

**Seront à la charge du participant non remplacé :** Les prestations liées à cette annulation et facturées par les prestataires. (Exemple coût de la place de transport restée inoccupées par celui-ci)

**Conditions d'annulation :** Le montant de la facture des frais d'annulation s'établira ainsi à :

**Prendre les conditions du prestataire + 100% DES FRAIS DE TRANSPORT**

Exemple

Si l'annulation intervient entre 90 et 30 jours avant le début de séjour frais d'annulation 10% du montant du séjour est dû + 100% des frais de transport

Si l'annulation intervient entre 29 et 8 jours avant le début du séjour, 50 % du montant du séjour est dû. + 100% des frais de transport

Si l'annulation intervient entre 7 jours et j-1 jours avant le début du séjour, 100 % du montant du séjour est dû. + 100% des frais de transport

**L'ASSURANCE ARCANGE contractée par la fédération GEMOUV 35 interviendra dans les cas ci-dessous :**

**ANNULATION :** - Pour raison de maladie : prise en compte à la seule condition que la pathologie soit avérée, justifiée et soudaine et le départ impossible. La Déclaration doit être faite impérativement au début du diagnostic. Un dossier médical vous sera envoyé par l'assurance dès connaissance de votre annulation. La décision de remboursement sera prise par le médecin conseil, il sera à même de vous réclamer des précisions sur vos examens médicaux, votre traitement etc.....

**- Pour raison familiale le jour du départ : décès d'un proche.**

Important : Le remboursement des frais d'annulation, par Arcange, se fera en application des conditions générales de ventes ( VVF et Transport Gandon), moins une franchise 10% du montant du remboursement avec un seuil minimum de 40€ et 100 € maximum (hors frais de dossier facturé par le prestataire non remboursable par l'assurance. -)

**RAPATRIEMENT :** Pendant le séjour : suite à maladie, accident, pour des causes familiales (décès), vous êtes couvert personnellement par l'assurance ARCANGE de Groupama contractée avec votre carte d'adhésion. Votre non-consommé vous sera remboursé.

**PERTE ou DETERIORATION DE BAGADE :** du prestataire ou de l'autocariste ou du chauffeur.

**GARANTIE COVID 19 :** •Si la COVID 19 a été constatée médicalement 30 jours avant le départ au maximum  
•Si l'adhérent est considéré comme cas contact et que l'ARS l'oblige à faire un test qui l'empêche de partir



# Lieu du séjour:Évian les Bains



## FICHE D'INSCRIPTION

Club de : .....( Secteurs concernés: Argentré du Plessis , Vitré Est et Ouest , Chateaubourg)

Participant 1 Nom :.....Prénom :.....

Date de naissance :.....Lieu de Naissance :..... Code Postal :.....

Participant 2 Nom :.....Prénom :.....

Date de naissance :.....Lieu de naissance :.....Code Postal :.....

Adresse : .....; Code Postal :.....

Téléphone fixe : .....Portable : .....;Mail :.....

Situation :  Marié(e)-Pacsé (e)  Célibataire  Veuf(ve)  Divorcé(e)  
 Retraité(e)  Sans activité professionnelle  Handicapé

### CHAMBRES PARTAGEES

Je souhaite partager mon logement avec : Mr ou Mme Prénom :  
Couple oui non

### Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

NOM PRENOM

Téléphone : fixe mobile

### FISCALITE (rempli par l'organisateur au vue de l'avis d'imposition 2024 sur revenus 2023, ci-jointe) :

Eligible au programme  Eligible à l'aide

Montant du revenu fiscal de référence : .....€

*Le versement obligatoire de l'acompte de 300€/pers , vaut engagement ferme*

Je déclare  Vouloir participer au Séjour du..... au .....

ou 2è date :

Remplir et accepter les conditions de participation au programme ANCV, seniors en vacances.

Date :

Signature : précédé de la mention « Lu et approuvé »

(si ne n'ai pas l'aide j'annulerai mon inscription)

**Nb : Tous les dossiers d'inscription déposés avant le samedi 07 décembre 2024 ne seront pas pris en compte par les porteurs de projets et ne seront pas enregistrés ni retournés**

Porteur du projet: Jean Paul LOUÂPRE et son équipe

A combien de séjours avez-vous participé :